

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/33/163  
7 juillet 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session  
Point 12 de la liste préliminaire<sup>x</sup>

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 32/119 du 16 décembre 1977 concernant l'assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains, l'Assemblée générale, ayant examiné les rapports du Secrétaire général (2/32/65 et Add.1) sur les programmes d'assistance pertinents entrepris au Botswana, au Lesotho et au Swaziland et reconnaissant que les besoins de ces étudiants réfugiés imposaient de lourdes charges à la Zambie a, entre autres, prié le Secrétaire général : a) d'entreprendre un programme d'assistance semblable en faveur de la Zambie; b) de faire en sorte que la situation soit revue en temps utile pour pouvoir être examinée par le Conseil économique et social à sa soixante-cinquième session; et c) de faire rapport à l'Assemblée lors de sa trente-troisième session.
2. Le texte de la résolution 32/119 a été communiqué les 28 février et 1er mars 1978 à tous les gouvernements des Etats Membres et aux institutions spécialisées et autres organisations régionales et interrégionales intéressées; à cette occasion, on a attiré leur attention sur les appels lancés par l'Assemblée générale et ils ont été priés instamment d'examiner rapidement et avec bienveillance les besoins d'assistance spéciale en faveur des étudiants sud-africains réfugiés au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et en Zambie.
3. En outre, conformément aux demandes figurant aux alinéas a) et b) du paragraphe 1 ci-dessus, deux missions placées sous la direction du Bureau du Sous-Secrétaire général aux questions politiques et spéciales, se sont rendues dans la région en mai et juin 1978 afin d'examiner le problème des étudiants réfugiés au cours de leur étude des autres programmes d'assistance économique dont bénéficient actuellement les pays intéressés.
4. Le rapport ci-joint expose les conclusions des deux missions en ce qui concerne la question de l'assistance en faveur des étudiants sud-africains réfugiés au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et en Zambie.

<sup>x</sup> A/33/50/Rev.1.

ANNEXE

Assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 7	3
II. DEMANDE D'ASSISTANCE ET REACTION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE .....	8 - 11	4
III. BOTSWANA .....	12 - 20	5
A. Situation générale .....	13 - 14	5
B. Etat d'avancement des projets .....	15 - 16	5
C. Autres faits nouveaux intervenus au Botswana	17 - 20	6
IV. LESOTHO .....	21 - 30	6
A. Situation générale .....	21 - 24	6
B. Etat d'avancement des projets .....	25 - 26	7
C. Autres faits nouveaux intervenus au Lesotho .	27 - 30	8
V. SWAZILAND .....	31 - 39	9
A. Situation générale .....	32 - 33	9
B. Etat d'avancement des projets .....	34 - 37	9
C. Autres faits nouveaux intervenus au Swaziland	38 - 39	10
VI. ZAMBIE .....	40 - 43	11
VII. RECOMMANDATIONS GENERALES DE LA PREMIERE MISSION .	44 - 51	11
A. Services d'orientation .....	45	11
B. Placement dans des établissements d'ensei- gnement africains .....	46 - 49	12
C. Uniformité des bourses .....	50	13
D. Renforcement de la présence du Haut Commissariat .....	51	13
VIII. CONCLUSIONS .....	52 - 56	13

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
APPENDICES	
I. Contributions destinées au Botswana, au Lesotho et au Swaziland, versées en 1977 par les gouvernements en réponse à l'appel lancé par le HCR le 8 juin 1977 .....	14
II. Contributions bilatérales reçues au 22 juin 1978 au titre des programmes d'assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains et autres, selon les indications données au HCR (Botswana, Lesotho et Swaziland) .....	15
III. Aperçu des projets exécutés en coopération avec le HCR ou à financer par lui (mise à jour au 31 mai 1978) .....	17

/...

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 31/126 du 16 décembre 1976, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre immédiatement toutes mesures utiles pour organiser et apporter d'urgence une assistance de nature à assurer la protection, la subsistance et l'éducation des étudiants sud-africains réfugiés au Botswana, au Lesotho et au Swaziland. Une mission, envoyée par le Secrétaire général dans les trois pays en février 1977, a évalué la situation et recommandé le lancement d'un programme qui, entre autres, nécessiterait une dépense d'équipement d'environ 7 millions de dollars et des coûts annuels renouvelables estimés à 1,4 million de dollars, de façon à fournir des installations d'enseignement supplémentaires et des centres d'accueil et de transit pour les étudiants réfugiés dans les trois pays hôtes (voir A/32/65).
2. Dans une lettre datée du 22 avril 1977 adressée aux gouvernements des Etats Membres, le Secrétaire général a lancé un appel en vue de recevoir des contributions au programme d'assistance en faveur des étudiants réfugiés sud-africains, a chargé le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de coordonner les activités relevant du programme au sein du système des Nations Unies et lui a demandé de continuer de s'adresser en son nom à la communauté internationale.
3. Une mission d'étude s'est rendue dans les trois pays hôtes en septembre 1977 afin d'évaluer la situation des réfugiés ainsi que les progrès réalisés dans l'application des recommandations que la première mission avait faites. Les conclusions de cette mission d'étude sont exposées dans le document A/32/65/Add.1.
4. A la fin de son examen de la question de l'assistance d'urgence en faveur des étudiants réfugiés sud-africains, l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/119 en date du 16 décembre 1977. Dans cette résolution, elle a, entre autres, approuvé les mesures prises par le Secrétaire général et par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue de mettre sur pied un programme d'assistance aux étudiants sud-africains réfugiés au Botswana, au Lesotho et au Swaziland; et prié le Secrétaire général d'entreprendre un programme d'assistance semblable en Zambie, de faire en sorte que la situation soit revue en temps utile pour pouvoir être examinée par le Conseil économique et social et de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session.
5. Une mission de l'ONU s'est rendue en Afrique australe en juin 1978 pour examiner avec les gouvernements intéressés les programmes d'assistance économique spéciale en faveur du Botswana et du Lesotho et le programme d'assistance d'urgence aux étudiants sud-africains réfugiés dans ces deux pays, ainsi qu'au Swaziland. La mission était composée de M. Bahgat El-Tawil, directeur du Bureau du Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales, chef de mission, et M. James Ilett, conseiller interrégional, Section de la planification économique du Département des affaires économique et sociales, et de Mme Sheila Pearson, économiste hors classe, Bureau du Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales. Pour l'examen du programme concernant les étudiants réfugiés, la mission a été secondée par M. Raymond Mkanda, chef de la Section de l'Afrique australe du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). A la fin des travaux sur le terrain, M. El-Tawil a fait un bref séjour à Genève pour passer en revue avec le HCR les conclusions générales de la mission.

6. La situation des étudiants sud-africains réfugiés en Zambie a été examinée en mai 1978, de concert avec le Gouvernement zambien, par M. Gordon Goundrey, coordonnateur conjoint des programmes d'assistance économique spéciale, du Bureau du Sous-Secrétaire général aux questions politiques spéciales. Il a été secondé dans sa tâche par M. Raymond Mkanda, du HCR.

7. Les deux missions souhaitent faire état de la coopération et de l'assistance qui leur ont été fournies dans les quatre pays par les autorités gouvernementales intéressées et par les représentants du système des Nations Unies.

## II. DEMANDE D'ASSISTANCE ET REACTION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

8. Dans une lettre datée du 22 avril 1977, le Secrétaire général a attiré l'attention de tous les Etats et des organisations internationales sur les besoins des étudiants sud-africains réfugiés au Botswana, au Lesotho et au Swaziland, qui avaient été décrits dans le rapport de la première mission (A/32/65) et il a invité la communauté internationale à contribuer généreusement au programme d'assistance envisagé en faveur de ces réfugiés. Dans cette lettre, il a également annoncé qu'il nommait le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés coordonnateur de ce programme dans le système des Nations Unies.

9. Dans le cadre de ces fonctions de coordination qui lui avaient été confiées par le Secrétaire général et de son mandat en général, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a lancé, le 8 juin 1977, un appel de contributions à un programme d'assistance aux réfugiés de la Namibie, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud ayant trouvé asile dans différents pays, notamment en Angola, au Botswana, au Lesotho, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, au Swaziland et en Zambie. Au 31 décembre 1977, le montant total des contributions des gouvernements versées par l'intermédiaire du HCR à la suite de cet appel s'élevait à 12 789 018 dollars.

10. Sur ce total, des contributions d'un montant de 6 928 585 dollars avaient été expressément affectées aux besoins des étudiants sud-africains réfugiés au Botswana, au Lesotho et au Swaziland. On trouvera à l'appendice I la liste de ces contributions. En outre, plusieurs gouvernements, organismes internationaux et organisations nationales et intergouvernementales ont aussi versé, à titre bilatéral, des contributions dont bénéficieront les étudiants réfugiés dans ces trois pays. D'après les renseignements reçus par le HCR, le montant total de ces contributions dépassait 5 millions de dollars au 22 juin 1978. Une liste détaillée figure à l'appendice II.

11. Enfin, l'appendice III contient une brève description des projets actuellement exécutés en coopération avec le HCR ou dont le financement par le HCR est proposé dans le cadre du programme d'assistance aux étudiants réfugiés sud-africains, ainsi que l'indication de leur coût réel ou prévu.

### III. BOTSWANA

12. La mission d'étude s'est rendue au Botswana du 3 au 7 juin 1978. Elle a été reçue par le Vice-Président et Ministre des finances et de la planification du développement, M. Q. K. T. Masire. Elle a eu des réunions de travail avec de hauts fonctionnaires du Cabinet du Président et du Ministère des finances et de la planification du développement. Elle a également rencontré les représentants des organismes des Nations Unies à Gaborone.

#### A. Situation générale

13. Pendant la période considérée, un grand nombre de réfugiés de certains pays voisins a continué à affluer au Botswana. Ce sont les réfugiés du Zimbabwe dont le nombre a augmenté de la façon la plus spectaculaire, avec, en moyenne, 150 arrivées par jour entre janvier et avril 1978. Les réfugiés sud-africains continuent à arriver au rythme de 20 à 50 par mois. Malgré les graves problèmes sociaux et problèmes de sécurité que cela pose, le Botswana reste fidèle à sa politique et continue à accueillir les réfugiés.

14. Ainsi qu'il était dit dans le rapport de la réunion précédente (A/32/65, par. 66), il y avait au Botswana environ 500 étudiants réfugiés sud-africains en mars 1977. Plusieurs Etats africains ainsi que certains autres membres de la communauté internationale ont répondu favorablement aux appels du HCR et ils ont accueilli les réfugiés qui devaient se réinstaller et offert des bourses et autres facilités à ceux qui avaient besoin de recevoir une formation. Outre les 168 réfugiés qui ont obtenu des bourses et quitté le Botswana en 1977 (A/32/65/Add.1, par. 32), 224 étudiants réfugiés, sud-africains pour la plupart, ont quitté le Botswana avec une bourse pendant la période considérée.

#### B. Etat d'avancement des projets

##### 1. Projet : Facilités d'enseignement supplémentaires pour 50 réfugiés sud-africains au campus du Botswana, de l'Université du Botswana et du Swaziland

15. Le HCR a affecté à ce projet une somme de 447 000 dollars des Etats-Unis, provenant d'un don des Etats-Unis, pour la construction d'un foyer pouvant accueillir 72 étudiants et pour l'achat de livres de bibliothèque et de matériel audio-visuel (d'un coût de 35 000 dollars). Le gros oeuvre du foyer est terminé et il ne reste plus que les travaux de finition. Les achats prévus ont été effectués. Il y a déjà à l'Université 85 étudiants réfugiés de l'Afrique australe, mais l'achèvement du foyer permettra d'en recevoir davantage en septembre 1978.

##### 2. Projet : Centre d'accueil et de transit

16. Comme il était dit dans le rapport de la précédente mission d'étude (A/32/65/Add.1, par. 36), il était prévu de construire à Gaborone 100 logements à bon marché. La Botswana Housing Corporation n'a pas été en mesure de mettre en oeuvre ce projet, faute de terrains viabilisés à proximité de la ville. Pendant la période considérée, le HCR a aidé les réfugiés en accordant dans certains cas des subventions pour paiement d'un loyer. Si l'idée de la construction de logements

à bon marché demeure valide, il ne semble guère possible au stade actuel de la mettre à exécution rapidement. Le gouvernement a donc envisagé de créer près de Molepolole un centre d'accueil et de formation professionnelle s'inspirant du système des brigades du Botswana, qui a donné de très bons résultats. Il examine actuellement avec le HCR la possibilité de mettre au point un système semblable pour les étudiants réfugiés de l'Afrique australe.

#### C. Autres faits nouveaux intervenus au Botswana

17. Les cours par correspondance pour 50 réfugiés, mentionnés au paragraphe 37 du rapport de la mission d'étude de 1977 (A/32/65/Add.1) ont été transformés en centre d'enseignement, qui accueille maintenant quelque 220 étudiants réfugiés, offre des cours par correspondance et prépare au certificat général d'éducation de Cambridge (niveaux junior, ordinaire et supérieur). Il offre également quelques cours de type extra-scolaire et remplit une fonction sociale des plus utiles.

18. Le Conseil du Botswana pour les réfugiés continue d'être chargé du décaissement des fonds fournis par le Haut Commissariat pour les services offerts aux réfugiés et leur subsistance. On estime qu'en 1978 le montant des fonds versés pour des services offerts aux étudiants réfugiés d'Afrique australe et pour leur subsistance s'élèvera à 180 000 dollars. Des organismes internationaux et des groupes religieux continuent de faire des dons en nature et des vêtements et des couvertures ont été fournis aux réfugiés.

19. On n'a pas jugé nécessaire de relever l'indemnité mensuelle de 30 pula (38,25 dollars des Etats-Unis), mais, comme l'inflation persiste, le Conseil du Botswana pour les réfugiés ne perd pas de vue la possibilité qu'il faille procéder à ce relèvement. La mission a été informée que les services médicaux fournis aux étudiants réfugiés sont gratuits.

20. Un assistant social supplémentaire a été nommé au Conseil du Botswana pour les réfugiés et on est en train d'en recruter deux autres. L'équipe de trois cadres professionnels des services sociaux continue de donner des avis techniques. Pour permettre aux agents des services sociaux de se rendre plus facilement au domicile des réfugiés, deux véhicules ont été achetés à l'aide des fonds fournis par le FISE.

#### IV. LESOTHO

##### A. Situation générale

21. La mission a séjourné au Lesotho du 8 au 11 juin 1978. Elle a été reçue par S. Exc. le Premier Ministre, le chef Leabua Jonathan. Des rencontres ont eu lieu avec le Comité national de coordination sous la présidence du Ministre des affaires étrangères, M. Charles D. Molapo. D'autres réunions de travail ont été tenues avec les Ministres de l'intérieur et de l'éducation et leurs collaborateurs directs.

22. La mission a appris que le nombre d'étudiants sud-africains réfugiés, tout comme leur situation générale, étaient demeurés à peu près sans changement au cours de la période considérée. Cent quatre-vingt-dix étudiants ont demandé et obtenu

/...

asile et 17 ont été inscrits à l'Université, 33 dans l'enseignement secondaire et 18 dans l'enseignement primaire. Le gouvernement a estimé qu'il ne disposait pas encore de logements suffisants pour eux et a encouragé les étudiants à louer des chambres chez les particuliers. Les services d'orientation étaient également inférieurs aux besoins, et il est toujours nécessaire d'élargir les installations existantes aux niveaux secondaire et universitaire, pour absorber le nombre croissant d'étudiants réfugiés qui ont une formation suffisante et cherchent à s'inscrire dans un établissement du Lesotho.

23. Le gouvernement a informé la mission que le nombre total d'étudiants sud-africains réfugiés au Lesotho était de 1 842, dont 58 étaient inscrits à l'Université, 867 dans des écoles secondaires, 412 dans des écoles primaires et 55 suivaient des cours de formation technico-professionnelle. Environ 450 attendent d'être admis à l'Université. Un soutien, sous la forme de bourses universitaires, continue à être accordé par le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, l'African American Institute, le Fonds d'échanges universitaires internationaux (FEUI) et le Fonds allemand d'échanges universitaires. Au total, 58 bourses ont été accordées au cours de la présente année universitaire.

24. La mission a également appris qu'en vertu d'un accord spécial avec le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, deux étudiants réfugiés se sont vu offrir des bourses complètes en vue de leur inscription dans un établissement étranger. D'autre part, un arrangement était sur le point d'être conclu pour l'envoi de quatre autres étudiants dans un établissement d'éducation des Etats-Unis d'Amérique.

#### B. Etat d'avancement des projets

##### 1. Projet : Moyens d'hébergement et installations connexes supplémentaires à l'usage des étudiants sud-africains réfugiés, à l'Université nationale du Lesotho

25. L'agrandissement des installations de restauration et de blanchissage de l'Université a été terminé à l'aide de fonds fournis par le HCR. La contribution bilatérale de 57 670 dollars E.-U. du Sénégal, qui doit être consacrée à deux maisons du personnel, sera remise à l'Université aussitôt versée. Des fonds supplémentaires sont également nécessaires pour la construction de quatre autres maisons du personnel. La seconde tranche de construction du nouveau foyer pour étudiants (Africa Hall), qui permettra d'héberger jusqu'à 200 étudiants, a commencé grâce à des fonds offerts par la République fédérale d'Allemagne et l'African American Institute. Au total, 286 000 dollars ont été obtenus pour couvrir ces besoins.

##### 2. Projet : Mise en place d'installations supplémentaires dans les écoles secondaires et techniques, à l'usage de 730 élèves et étudiants sud-africains

26. La construction de sept salles de classe, deux laboratoires et des logements pour 200 étudiants en est à un stade avancé. Après la désignation par le gouvernement des écoles où commencera la seconde phase de ce projet, le HCR a fourni un nouveau crédit de 600 000 dollars pour financer la construction de 16 salles de classe, huit laboratoires et neuf maisons du personnel. Dès que de nouveaux fonds seront disponibles, le HCR consultera le gouvernement sur leur utilisation pour ce projet.

/...



C. Autres faits nouveaux intervenus au Lesotho

27. Après la visite au Lesotho du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, les 31 janvier et 1er février 1978, un accord a été réalisé avec le gouvernement pour la création d'un bureau permanent du HCR au Lesotho. Un représentant du HCR a été nommé et a pris ses fonctions au Lesotho au début d'avril 1978. Avec la présence au Lesotho de personnel du HCR, il sera plus facile de suivre systématiquement l'évolution de la situation et des besoins des réfugiés.

28. En raison de certaines difficultés administratives auxquelles s'est heurté le Lesotho Christian Council, il n'a pas été possible de renforcer et de rationaliser les services d'orientation fournis aux réfugiés. La mission a appris qu'à la suite de récentes consultations entre le gouvernement, le Lesotho Christian Council et le HCR, le gouvernement souhaitait confier temporairement au bureau local du HCR la gestion du service d'orientation des réfugiés. Dans ce but, le gouvernement s'est déclaré disposé à détacher auprès du HCR des personnes qualifiées et expérimentées. On espère que cet arrangement provisoire allégera les problèmes d'orientation auxquels se heurtent les réfugiés et permettra de trouver une solution durable. Le HCR a prévu d'affecter une somme de 11 000 dollars en 1978 pour couvrir les dépenses des services d'orientation au Lesotho.

29. Le Lesotho Christian Council et le Ministère de l'intérieur, avec l'appui technique du bureau local du HCR, continuent à tenir régulièrement des réunions consultatives au sujet de l'action sociale en faveur des réfugiés.

30. Le 10 février 1978, le gouvernement a déposé auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies les instruments d'adhésion à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et au Protocole de 1967. Il convient d'observer que, même avant cette adhésion, le gouvernement a strictement appliqué les principes de la Convention et du Protocole dans les questions concernant les réfugiés.

## V. SWAZILAND

31. La mission s'est rendue au Swaziland du 11 au 13 juin. Ses membres ont été reçus par S. Exc. M. Maphevu Dlamini, premier ministre. Ils ont rencontré S. Exc. M. Zonke Amos Khumalo, vice-premier ministre, ainsi que les Ministres de la santé et de l'éducation et de hauts fonctionnaires de leurs cabinets. Ils ont également eu des entretiens avec le Comité consultatif pour les réfugiés, les représentants des institutions bénévoles qui apportent une assistance aux réfugiés et les chefs des missions diplomatiques installées à Mbabane. En outre la mission a pu visiter le Centre pour garçons de Mawelawela, l'école de Thokoza et l'emplacement où doivent être construits à Mpaka le Centre d'accueil et de transit pour réfugiés et l'école secondaire avec internat.

### A. Situation générale

32. Le gouvernement a informé la mission qu'entre septembre 1977 et mai 1978 150 nouveaux réfugiés sud-africains s'étaient fait connaître des autorités alors que 81 avaient quitté le Swaziland pour se rendre dans d'autres pays. La mission n'a pu déterminer combien d'étudiants se trouvaient parmi eux, mais le gouvernement lui a indiqué qu'à la date de sa visite, 61 élèves réfugiés sud-africains étaient inscrits dans des écoles secondaires; en outre huit étudiants suivaient des cours à l'université et cinq autres attendaient encore de pouvoir s'y inscrire.

33. A la suite des améliorations apportées aux bâtiments, les conditions de vie dans le camp de Mawelawela, où se trouvent logés 43 étudiants réfugiés, se sont sensiblement améliorées. Les conditions de vie sont également satisfaisantes à l'école de Thokoza, où résident 18 étudiantes réfugiées. Les fonds nécessaires pour assurer l'entretien de ces groupes et de l'école elle-même sont fournis en grande partie par le Haut Commissariat.

### B. Etat d'avancement des projets

#### 1. Projet : Centre d'accueil et de transit pour les réfugiés (phase I)

34. A Mpaka, la construction de logements séparés pour les étudiants sud-africains réfugiés en transit vers d'autres pays africains et pour ceux qui décident de poursuivre leurs études au Swaziland, ainsi que la construction d'une école secondaire pour 200 élèves, ont progressé de façon encourageante. Le montant total de l'investissement pour ce complexe avait été initialement évalué à 736 000 dollars E.-U., sur lesquels le Haut Commissariat a déjà obtenu 300 000 dollars.

35. La mission a été informée par le Vice-Premier Ministre qu'il était devenu évident que les prévisions initiales étaient beaucoup trop modestes et sans rapport avec la réalité : les estimations provisoires révisées faites par le gouvernement se chiffraient maintenant à 1 459 333 dollars. L'augmentation enregistrée est avant tout imputable à une sous-estimation des travaux d'aménagement (installation d'un système de sécurité maximum, travaux d'assainissement, installation électrique, mise en place d'un réseau de distribution d'eau, etc.) dont il n'avait pas été tenu compte dans les premières estimations. Etant donné

/...

les ressources limitées dont il dispose, le Haut Commissariat a demandé au gouvernement de réexaminer ces estimations révisées afin d'en réduire le montant. Le gouvernement et le Haut Commissariat poursuivent leurs consultations afin de déterminer à quels postes de dépenses des réductions pourraient être apportées.

36. Entre-temps, le Haut Commissariat a fait savoir au gouvernement qu'il acceptait en principe de fournir 736 000 dollars pour la création de ce centre. Toute contribution supplémentaire en sus de ce montant ne serait consentie que sous réserve d'une étude approfondie de leurs propositions et de la possibilité de disposer des fonds nécessaires. La somme de 736 000 dollars ne pourra, semble-t-il, financer que la construction de locaux pour les réfugiés en transit, d'une salle à manger commune, de deux dortoirs pour les étudiants réfugiés, de salles de classe et de 13 maisons pour le personnel. Il est évident que si ces bâtiments ne sont pas meublés et si les travaux d'aménagement nécessaires (adduction d'eau, assainissement, électricité) ne sont pas effectués, il ne sera pas possible de les utiliser pour ce à quoi ils sont destinés. Ces travaux, qui comprennent la rénovation et la transformation de l'édifice existant en un centre administratif, nécessiteront des fonds supplémentaires dont le montant est estimé à 290 000 dollars et devront être financés par la communauté internationale.

2. Projet : Arrondissement des installations de l'Université afin d'accueillir des étudiants réfugiés sud-africains

37. Le gouvernement a exprimé sa profonde préoccupation devant le manque d'intérêt dont a fait preuve jusqu'à présent la communauté internationale à l'égard de ce projet. Considéré comme hautement prioritaire, il permettrait au gouvernement de s'acquitter de ses obligations internationales en fournissant des installations aux étudiants réfugiés sud-africains qualifiés qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures. Aucun donateur ne s'étant fait connaître, l'Université ne pourra admettre, pour l'année universitaire à venir, d'autres candidats réfugiés. Le gouvernement a demandé à la mission de souligner ce fait et de demander instamment à la communauté internationale d'appuyer ce projet.

C. Autres faits nouveaux intervenus au Swaziland

38. A la suite d'un accord passé avec le gouvernement en décembre 1977, le HCR a ouvert un bureau à Mbabane et a nommé un représentant chargé de s'occuper des questions qui relèvent de la compétence du Haut Commissariat. Une assistante sociale qualifiée et expérimentée a été recrutée et affectée à ce bureau. Il est maintenant possible d'assurer des services d'orientation à temps complet, et les activités des organismes locaux d'action sociale en faveur des réfugiés sont menées de manière coordonnée.

39. L'école de Thokoza, dirigée par la Mennonite Community, est devenue, à compter de janvier 1978, une école secondaire à part entière, qui prépare au certificat général de fin d'études secondaires (niveau ordinaire).

/...

## VI. ZAMBIE

40. La mission s'est rendue en Zambie pendant la deuxième semaine de mai 1978. Elle a discuté de la question des étudiants sud-africains réfugiés avec les fonctionnaires du gouvernement intéressés et avec des représentants des mouvements de libération à Lusaka.

41. Il n'existe pas de statistiques sûres touchant le nombre d'étudiants sud-africains réfugiés auxquels est consacrée la résolution 32/119 de l'Assemblée générale du 16 décembre 1977 qui se trouvent en Zambie, du fait que le Gouvernement zambien n'a pas cherché à établir des listes distinctes les concernant. Par conséquent, les étudiants réfugiés sont inclus dans le nombre global des réfugiés sud-africains. Il a été signalé qu'un grand nombre d'étudiants sud-africains réfugiés ne faisaient que passer par la Zambie en se rendant dans d'autres pays africains pour accepter des offres d'études, surtout en Afrique de l'Ouest. Parmi ces étudiants en transit, certains ne restaient que pour une période relativement courte, tandis que d'autres devaient attendre un certain temps avant d'obtenir une place.

42. Les dirigeants et les représentants des mouvements de libération nationale à Lusaka ont situé le nombre d'étudiants sud-africains réfugiés entre 100 et 250. Toutefois, ce chiffre est supérieur aux chiffres approximatifs donnés par les établissements d'enseignement à Lusaka et par les autorités zambiennes. Ces dernières n'ont signalé que 32 réfugiés urbains en provenance d'Afrique du Sud inscrits à la fin du mois d'avril 1978.

43. D'après les renseignements qui lui ont été fournis à Lusaka, la mission a l'impression que les étudiants sud-africains réfugiés sont bien pris en charge pour ce qui est de leur entretien et de la qualité de l'enseignement. Une assistance est fournie à ce propos par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, le Fonds d'échanges universitaires internationaux et d'autres organismes octroyant des bourses.

## VII. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE LA PREMIÈRE MISSION

44. La première mission a formulé un certain nombre de recommandations générales concernant le traitement des réfugiés, leur bien-être et les mesures à prendre pour résoudre leurs problèmes. Dans le rapport de la première mission, on a noté les progrès réalisés au titre des différentes rubriques (A/32/65/Add.1, par. 41 à 50). Les paragraphes qui suivent résument les faits nouveaux.

### A. Services d'orientation

45. Les paragraphes 20, 28 et 38 ci-dessus décrivent les mesures qui ont été prises pour développer les services d'orientation au Botswana, au Lesotho et au Swaziland.

/...

7. Placement dans les établissements d'enseignement africains

46. De nouveaux efforts ont été faits depuis la visite de la dernière mission pour placer davantage d'étudiants dans des établissements d'enseignement d'autres pays africains. Un total de 490 places ont été jusqu'ici offertes à des étudiants réfugiés dans des écoles secondaires du premier cycle, contre 320 précédemment. La nouvelle répartition des pays qui ont offert ces places est la suivante :

Caméroun	26
Chana	150
Gambie	14
Guinée	20
Maurice	6
Nigéria	200 (en sus des 167 places offertes avant que l'appel ne soit lancé)
Niger	10
Tchad	3
Sierra Leone	40
Tunisie	20
Haute-Volta	1
Total	<u>490</u>

47. Un certain nombre de candidats aux places indiquées ci-dessus ont été reçus et commenceront leurs études en octobre 1978.

48. A la suite de la visite dans plusieurs pays africains d'une mission mixte de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Bureau de placement et d'éducation pour les réfugiés africains de l'Organisation de l'unité africaine, le nombre de places offertes est passé de 180 à 245. Dans ce nombre sont incluses les 65 nouvelles places offertes par l'Ouganda au cours de la période considérée.

49. Le Haut Commissariat pour les réfugiés continue d'offrir des bourses, soit complètes, soit partielles, là où les offres de placement ne comprennent pas une assistance sous forme de bourses de la part des gouvernements, des mouvements de libération ou des organisations bénévoles. En mai 1978, le HCR a engagé plus de 600 000 dollars au titre du placement de 520 étudiants réfugiés d'Afrique australe, dont 163 étaient sud-africains. On estime qu'il faudra engager un montant supplémentaire de 1 180 000 dollars en 1978 pour continuer à prêter une assistance en 1978/79 aux réfugiés déjà placés, de même que pour fournir une assistance sous forme de bourses à 350 nouveaux étudiants réfugiés.

/...

### C. Uniformité des bourses

50. Le Haut Commissariat a continué de s'efforcer d'uniformiser le montant des bourses; au sein du système des Nations Unies il a été possible d'uniformiser les montants dans une grande mesure. Il s'est cependant avéré très difficile d'atteindre cet objectif pour ce qui est des organisations en dehors du système des Nations Unies.

### D. Renforcement de la présence du Haut Commissariat

51. Le Haut Commissariat a maintenant créé de nouveaux bureaux locaux à Mbabane, Gaborone et Maseru et nommé un représentant à temps complet pour chacun de ces bureaux.

## VIII. CONCLUSIONS

52. Durant la période considérée, l'assistance internationale a permis de réaliser de nouveaux progrès dans l'application de quelques-uns des éléments restants du programme d'assistance d'urgence en faveur des étudiants réfugiés recommandé par le rapport de la mission (A/32/65). Cependant, il y a encore plusieurs projets nécessitant des fonds de la communauté internationale. Le Haut Commissariat pour les réfugiés qui connaît parfaitement les besoins du programme est en mesure de fournir aux donateurs intéressés tous les renseignements nécessaires quant aux différents apports requis.

53. La mission a constaté une amélioration sensible des services et installations offerts aux étudiants réfugiés dans les pays hôtes. Cette amélioration a été favorisée par la décision du Haut Commissariat d'ouvrir des bureaux locaux et de nommer des représentants dans chaque pays.

54. Tant que l'actuelle situation d'instabilité en Afrique australe subsiste il faut s'attendre à ce qu'un afflux d'étudiants réfugiés et d'autres réfugiés en provenance d'Afrique du Sud ait lieu en direction des pays voisins. Les programmes d'assistance actuels dans ces pays, s'ils étaient appliqués à 100 p. 100, permettraient de faire face à l'afflux actuel des étudiants réfugiés. Cependant, si pour une raison quelconque une augmentation sensible du nombre de réfugiés se produisait, il deviendrait nécessaire d'agrandir les installations actuelles.

55. La mission a été profondément impressionnée par le souci manifesté à l'égard des réfugiés par les gouvernements hôtes et par les installations qui leur sont fournies. En dépit du fardeau socio-économique considérable que cela représente pour eux, et des situations politiques délicates qui les entourent, tous les gouvernements hôtes ont marqué clairement leur intention bien arrêtée de donner asile à ceux qui demandent refuge.

56. La mission est convaincue que les gouvernements hôtes dans la région auront besoin, pendant un certain temps, d'une assistance de grande ampleur de la part de la communauté internationale pour les aider à continuer d'assurer le soin et la subsistance des étudiants réfugiés et de leur dispenser un enseignement.

APPENDICE I

Contributions destinées au Botswana, au Lesotho et au  
Swaziland, versées en 1977 par les gouvernements en  
réponse à l'appel lancé par le HCR le 8 juin 1977

<u>Donateurs</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Allemagne, République fédérale d'	300 000
Chypre	1 238
Etats-Unis d'Amérique	6 000 000 <sup>a/</sup>
Inde	3 000
Irlande	3 636
Liechtenstein	1 940
Norvège	609 768
Nouvelle-Zélande	5 003
Trinité-et-Tobago	<u>4 000</u>
TOTAL	<u>6 928 585</u>

---

<sup>a/</sup> Une portion de cette contribution servira à répondre, dans les années à venir, aux besoins en matière d'enseignement des étudiants réfugiés au Botswana.

/...

APPENDICE II

Contributions bilatérales reçues au 22 juin 1978 au titre  
 des programmes d'assistance en faveur des étudiants réfugiés  
 sud-africains et autres, selon les indications données au  
 HCR (Botswana, Lesotho et Swaziland)

1. BOTSWANA

<u>Donateurs</u>	<u>Montant de la contribution</u> (En dollars des Etats-Unis)	<u>Objet</u>
Friends Service Committee (Etats-Unis d'Amérique)	5 000	Secours et services destinés aux réfugiés
Comité international de la Croix-Rouge	12 552	Secours et services destinés aux réfugiés
OXFAM (Royaume-Uni)	6 039	Secours et services destinés aux réfugiés
FISE	<u>36 000</u>	Achat de deux camions et d'une Landrover
Total (Botswana)	<u>59 591</u>	

2. LESOTHO

Allemagne, République fédérale d'	215 517	Achèvement de la deuxième phase de la construction du foyer de l'America Hall à l'Université nationale du Lesotho
Sénégal	57 670	Deux maisons d'habitation à l'usage du personnel de l'Uni- versité nationale du Lesotho
PNUD	546 000	Hébergement et subsistance des étudiants à l'Université nationale du Lesotho
African-American Institute	<u>70 000</u>	Achèvement de la deuxième phase de la construction du foyer de l'America Hall à l'Université nationale du Lesotho
Total (Lesotho)	<u>889 187</u>	

/...



3. SWAZILAND

<u>Donateurs</u>	<u>Montant de la contribution</u> (En dollars des Etats-Unis)	<u>Objet</u>
UNICEF	34 000	Cinquante tentes pour le Swaziland
UNICEF	<u>11 000</u>	Transport par avion de 50 tentes
Total (Swaziland)	<u>95 000</u>	

4. FOURNITURE DE BOURSES D'ETUDES DANS DIVERS PAYS AFRICAINS, Y COMPRIS LE BOTSWANA, LE LESOTHO ET LE SWAZILAND

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	2 300 000	Un total de 1 156 bourses, nouvelles ou non, fournies à des réfugiés de Namibie, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe
PNUD	1 980 963	Assistance en vue de l'inscription dans des établissements scolaires et du paiement des frais d'étude fournie par l'intermédiaire des mouvements de libération en 1977
Allemagne, République fédérale d'	142 100	Trente-cinq bourses d'études universitaires au Botswana
Misereor (République fédérale d'Allemagne)	17 094	Bourses d'études au Botswana
Total	<u>4 440 157</u>	
TOTAL GENERAL	<u>5 483 935</u>	

APPENDICE III

Aperçu des projets exécutés en coopération avec le HCR  
ou à financer par lui (mise à jour au 31 mai 1978)

I. BOTSWANA

	<u>Valeur effective ou estimations</u>
	(En dollars des Etats-Unis)
1. Projets d'équipement en faveur des réfugiés d'Afrique du Sud	
a) Construction d'un foyer de 72 lits et achat de livres de bibliothèque et de matériel audio-visuel pour le University College	447 000
b) Construction d'une école secondaire du deuxième cycle comportant 16 classes et d'une école secondaire du premier cycle comportant 12 classes à Palapye et Moshupa, respectivement	4 200 000
c) Construction de logements à bon marché à Gaborone	665 000
2. Fourniture de crédits pour financer des bourses d'études universitaires et secondaires au Botswana et les dépenses renouvelables des deux écoles secondaires qui doivent être construites à Palapye et Moshupa	1 353 000
3. Autres mesures d'assistance (dépenses renouvelables pour 1978)	
a) Secours et services destinés aux réfugiés d'Afrique du Sud	180 000
b) Organisation de cours par correspondance	50 000
c) Services d'orientation	<u>17 000</u>
	<u>6 912 000</u>

/...

II. LESOTHO

Valeur effective ou  
estimations

(En dollars des  
Etats-Unis)

1.	Projets d'équipement en faveur des réfugiés d'Afrique du Sud	
a)	Agrandissement de la buanderie et du réfectoire de l'Université nationale du Lesotho	56 632
b)	Construction de salles de classe, de laboratoires, de foyers et de logements pour les enseignants dans les écoles secondaires existantes (300 000 dollars ont déjà été fournis en 1977 et 600 000 dollars en 1978, alors que les besoins sont évalués au total à 1 780 000 dollars)	1 780 000
c)	Construction d'un centre de transit et d'un groupe scolaire à Maseru (estimation provisoire)	110 000
2.	Autres mesures d'assistance (dépenses renouvelables pour 1978)	
a)	Secours et services destinés aux réfugiés d'Afrique du Sud	90 000
b)	Services d'orientation	<u>11 000</u>
		<u>2 047 632</u>

/...

III. SWAZILAND

Valeur effective ou  
estimations

(En dollars des  
Etats-Unis)

1. Projet d'équipement en faveur des réfugiés d'Afrique du Sud	
Centre pour les réfugiés à Mpaka	1 030 000
2. Autres mesures d'assistance (dépenses renouvelables pour 1978)	
a) Transport en République-Unie de Tanzanie des étudiants réfugiés	50 000
b) Organisation de cours par correspondance (école de Thokoza)	78 450
c) Secours et services destinés aux réfugiés d'Afrique du Sud	60 000
d) Services d'orientation	<u>12 000</u>
	<u>1 230 450</u>

IV. EDUCATION DANS D'AUTRES PAYS AFRICAINS

Crédits additionnels prévus pour 1978 pour l'inscription dans des établissements africains (y compris les dépenses de sélection, de transport et de financement des bourses d'études engagées pour les étudiants réfugiés d'Afrique du Sud)	<u>1 180 000</u>
TOTAL GENERAL	<u><u>11 370 082</u></u>

-----